

* * *

Au Canada, on annonce l'ouverture de la session fédérale pour le mois de mars. Le parlement d'Ottawa aura de graves problèmes à étudier. Dans la province de Québec, la session de notre législature semble devoir se terminer pendant la première quinzaine de février. Une motion présentée par M. Francoeur, député de Lotbinière, a donné lieu à un débat qui restera, vraisemblablement, le morceau principal de la session actuelle. Il s'agissait de faire déclarer par l'Assemblée que, si les autres provinces considéraient désirable la séparation d'avec la nôtre, nous accepterions volontiers cette solution. Cette motion, d'ordre spéculatif, déclarée inopportune par un certain nombre de journaux et d'hommes politiques, a provoqué une longue discussion, au cours de laquelle le premier ministre, sir Lomer Gouin, s'est prononcé catégoriquement pour le maintien du pacte fédéral. La motion a été finalement retirée, du consentement unanime de la Chambre. Pour notre part, nous approuvons vivement cette manière d'en disposer.

A propos de cette motion Francoeur, il s'est dit bien des choses peu judicieuses, et nous avons lu des expressions d'opinion qui nous ont démontré que, même chez de bons esprits, le sens exact des réalités, l'intelligence claire de nos conditions historiques et de notre situation politique, ne sont pas à la hauteur de l'excellence des intentions. Une chose nous frappe depuis longtemps à la lecture de certains discours et de certains écrits. C'est que beaucoup de gens parmi nous ont une conception inexacte des origines et de la nature du pacte fédéral. Quel a été le but primordial et capital de la constitution élaborée de 1864 à 1867 ? C'a été l'institution de l'autonomie provinciale. Si le Canada est une confédération au lieu d'être une union législative, c'est à nous que cela est dû. La Confédération a été faite principalement pour